

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 juin 2019

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

### Adoption du rapport annuel de l'eau 2018

Le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2018. *Ce rapport est consultable en mairie.*

### Décision modificative du budget n° 1

Le conseil municipal approuve quelques modifications budgétaires au budget général notamment pour le paiement d'étude DTA et DTE (Diagnostic Amiante et énergétique) ainsi que l'achat d'une machine à laver et de tables et chaises pour l'école primaire.

### Renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion (pour 5 ans) au processus de certification PEFC (Processus Européen des Forêts Certifiées) afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

### Fermeture de poste

Le conseil décide de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35 h) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### Pouvoirs délégués :

Le maire informe le conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, à laquelle il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 17 juin 2019 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE

Le Maire

**A. BOUDOT**